

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 24  
Nombre de représentés : 05

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 26  
Nombre de représentés : 05  
Nombre de votants : 31

**OBJET**

**Affaire n° 2025-182**

**APPROBATION  
DU PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE  
DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025**

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 novembre 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 décembre 2025.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 2 décembre 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**, le mardi 2 décembre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiaivia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe par Mme Honorine Lavielle, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe par Mme Aurélie Testan, M. Jean-Paul Babef par M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet par Mme Véronique Bassonville et Mme Garcia Latra Abélard par Mme Barbara Saminadin

**Arrivée(s) en cours de séance** : MM. Jean-Claude Adois et Didier Amachalla à 17 h 15 (affaire n° 2025-182).

**Départ(s) en cours de séance** : M. Olivier Hoarau de 17 h 11 à 17 h 15 (affaire n° 2025-181) et de 17 h 34 à 17 h 39 (affaires n° 2025-186 à 2025-190) et Mme Barbara Saminadin de 18 h 22 à 18 h 27 (affaire n° 2025-203).

**Absents** : M. Fayzal Ahmed Vali, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.



**Olivier HOARAU**

Affaire n° 2025-182

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son article 31 ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approver le procès-verbal du conseil municipal du mardi 4 novembre 2025 ;

**Article 2 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
Ville du Port



### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les conseillers municipaux de la ville du Port,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain conseil municipal qui se réunira le :

**MARDI 4 NOVEMBRE 2025 À 17H00 À L'HOTEL DE VILLE .**

Le 27 OCT 2025

LE MAIRE



A blue ink signature of "Olivier HOARAU" is written over a circular blue municipal seal. The seal contains the text "VILLE DU PORT" around the perimeter and "RÉUNION" in the center.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal – séance du mardi 7 octobre 2025
2. Convention échanges de données entre la commune du Port et le Département de La Réunion – mise en œuvre de la Chambre des Solutions Sociales
3. Réseau Lecture Publique du Port – accueil des volontaires en service civique
4. Attribution de subventions en fonctionnement aux associations dans le cadre de la programmation 2025 de la Cité éducative
5. Acquisition de matériels pour les équipements sportifs – approbation du plan de financement
6. Mise à disposition des salles municipales – modification du règlement intérieur et de la grille de tarification
7. Projet de Renouvellement Urbain Ariste Bolon/SIDR Haute – requalification de l’avenue Rico Carpaye – renaturation du mail central et aménagement de la contre-allée - demande de financement au titre du contrat de convergence et de transformation (CCT) 2024-2027
8. Fiabilisation de l’actif – nature comptable 4818 – budget principal
9. Neutralisation des amortissements de subventions d’équipement versées pour l’exercice 2025
10. Budget principal - Décision modificative n° 2 pour l’exercice 2025
11. Retrait partiel de la délibération n° 2025-075 du 3 juin 2025 - dénomination de voies
12. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation
13. Création de postes au sein des services communaux – mise à jour du tableau des effectifs

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**, le mardi 4 novembre, le conseil municipal du Port est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Mihidoori Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan et M. Sergio Erapa.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par M. Guy Pernic, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe par Mme Honorine Lavielle, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garcia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois et Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, à 17h16 (affaire n° 2025-169).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents excusés** : Mme Annie Mourgaye.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

#### **Début de la séance à 17h09.**

M. le Maire présente :

- Mme Ozga Julie Millerioux, Cheffe de projet politique de la ville – cohésion sociale en poste depuis le 15 septembre 2025.

Affaire n° 2025-167 présentée par M. le Maire

#### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU MARDI 7 OCTOBRE 2025**

**Pas de débat**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son article 31 ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du mardi 7 octobre 2025 ;

**Article 2 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-168 présentée par M. Mihidoiri Ali

**2. CONVENTION D'ÉCHANGES DE DONNÉES ENTRE LA COMMUNE DU PORT ET LE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION – MISE EN ŒUVRE DE LA CHAMBRE DES SOLUTIONS SOCIALES**

**Débat**

**M. le Maire :** Le conseil départemental a délibéré en faveur de cette convention le 22 octobre dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22, L.2125-1 et L.2125-3 ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** que la mise en œuvre de la Chambre des Solutions Sociales vise à favoriser le partage d'informations entre les différents acteurs du territoire afin de répondre efficacement aux besoins des usagers ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Logement – Habitat – Politique de la Ville » du 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de valider les termes de la convention et de ses annexes ;

**Article 2 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention et tout document et acte afférents.

Affaire n° 2025-169 présentée par Mme Aurélie Testan

### **3. RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DU PORT – ACCUEIL DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE**

**Arrivée de Mme Bibi-Fatima Anli à 17h16.**

#### **Débat**

**M. le Maire :** Deux personnes seront mises à disposition de la ville du Port par Unies-Cité, pour l'exercice de leurs missions.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Loi 2010-241 du 10 mars 2010 qui modifie le code du Service National en instaurant le Service Civique ;

**Vu** la délibération n° 2022-039 du 5 avril 2022 portant sur le Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social (PSCES) du Réseau de Lecture Publique et le règlement intérieur de la médiathèque Benoîte Boulard ;

**Vu** la délibération n° 2024-110 du 3 septembre 2024 portant sur le Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social (PSCES) de la bibliothèque de la Rivière des Galets ;

**Vu** la délibération n° 2024-178 du 3 décembre 2024 portant sur l'accueil de volontaires en service civique à la bibliothèque de la Rivière des Galets ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'importance du réseau de Lecture Publique dans la promotion de la culture, de la lecture et de l'accès à l'information pour tous ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique culturelle – sportive – Petite enfance » réunie le 22 octobre 2026 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de partenariat 2025-2028 entre Unis Cité et la Ville du Port ;

**Article 2 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

Affaire n° 2025-170 à 2025-171 présentée par M. Henry Hippolyte

## **4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2025 DE LA CITÉ ÉDUCATIVE**

**Pas de débat**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations n° 2024-165 à 177, du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention en fonctionnement aux associations et établissements publics ;

**Vu** les délibérations n° 2025-023 à 031 du 4 mars 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

**Vu** les délibérations n° 2025-045 à 048 du 1<sup>er</sup> avril 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

**Vu** les délibérations n° 2025-061 à 064 du 6 mai 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 ;

**Vu** la délibération n° 2025-083 à 085 du 3 juin 2025 portant sur l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville ;

**Vu** les délibérations n° 2025-112 à 118 du 5 août 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2025 ;

**Vu** la délibération n° 2025-153 du 7 octobre 2025 portant sur la programmation financière de la Cité Éducative du Port au titre de l'année 2025/2026 ;

**Vu** la délibération n° 2025-156 du 7 octobre 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement aux associations relevant de la Petite Enfance au titre de l'année 2025 ;

**Vu** les délibérations n° 2025-157 à 160 du 7 octobre 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** les orientations sectorielles définies par la ville dans le cadre de la campagne associative 2025 ;

**Considérant** la démarche partenariale engagée par la ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture...et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, aux associations selon le tableau présenté ci-dessous ;

ASSOCIATION	INTITULE DE L'ACTION	SUBVENTION NOUVELLE	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
ASSOCIATION ABYSS	Aire marine éducative	2 250 €	-
EMMAÜS AGAME	Accompagnement des familles à l'usage du numérique	-	2 500 €
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	Parcours éducatif sportif	-	3 000 €

**Article 2 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

*Affaire n° 2025-171*

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT À L'USPG TENNIS PADEL DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2025 DE LA CITÉ EDUCATIVE**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations n° 2024-165 à 177, du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention en fonctionnement aux associations et établissements publics ;

**Vu** les délibérations n° 2025-023 à 031 du 4 mars 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

**Vu** les délibérations n° 2025-045 à 048 du 1<sup>er</sup> avril 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

**Vu** les délibérations n° 2025-061 à 064 du 6 mai 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 ;

**Vu** la délibération n° 2025-083 à 085 du 3 juin 2025 portant sur l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville ;

**Vu** les délibérations n° 2025-112 à 118 du 5 août 2025 portant sur l'~~attribution de subventions~~ en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2025 ;

**Vu** la délibération n° 2025-153 du 7 octobre 2025 portant sur la programmation financière de la Cité Éducative du Port au titre de l'année 2025/2026 ;

**Vu** la délibération n° 2025-156 du 7 octobre 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement aux associations relevant de la Petite Enfance au titre de l'année 2025 ;

**Vu** les délibérations n° 2025-157 à 160 du 7 octobre 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** les orientations sectorielles définies par la ville dans le cadre de la campagne associative 2025 ;

**Considérant** la démarche partenariale engagée par la ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture...et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 22 octobre 2025 ;

**M. Franck Jacques Antoine ne prend pas part au vote.**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver l'attribution et le versement de la subvention de 7 500 € en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, à l'USPG TENNIS PADEL ;

**Article 2 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-172 présentée par M. Guy Pernic

## **5. ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**Pas de débat**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2019-027 du 02 avril 2019 approuvant la mise en place du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** la nécessité de la ville de poursuivre la modernisation des installations sportives pour développer la pratique et l'enseignement des activités physiques et sportives dans des conditions optimales ;

**Considérant** l'importance de promouvoir le sport et l'activité physique au sein de la commune afin d'améliorer la qualité de vie des habitants ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunie le 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement portant sur l'acquisition de matériel pour les équipements sportifs ;

**Article 2 :** de solliciter auprès de la Région Réunion la subvention correspondante ;

**Article 3 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-173 présentée par M. Jean-Max Nagès

### **6. MISE À DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA GRILLE DE TARIFICATION**

#### **Débat**

**M. le Maire :** Il s'agit d'ajuster les modalités de mise à disposition des salles Farfar, Paulette Lacpatia et de la Zup et les tarifs correspondant, dans un souci d'organisation et d'optimisation de l'utilisation de ces salles par les familles et les associations. Les tarifs de location précédemment votés restent inchangés.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération municipale n° 2001 – 193 du 30 octobre 2001 approuvant les nouvelles tarifications des salles de fêtes ;

**Vu** la délibération municipale n° 2015 – 131 du 06 octobre 2015 approuvant le règlement d'usage des salles des fêtes ainsi que la grille tarifaire afférente ;

**Vu** la délibération municipale n° 2016 – 093 du 07 juin 2016 approuvant la modification de la tarification d'usage des salles des fêtes ;

**Vu** la délibération municipale n° 2025 – 099 du 1<sup>er</sup> juillet 2025 approuvant la modification du règlement intérieur et grille de tarification des salles municipales ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'harmoniser les règles et pratiques liées à l'utilisation des salles municipales en modifiant le règlement intérieur afin d'assurer une égalité d'accès entre les différents tiers ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver la modification des termes du règlement intérieur, ainsi que de ses annexes, et son application à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**Article 2 :** de valider l'évolution de la grille tarifaire d'usage de ces salles et de son application à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**Article 3 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-174 présentée par Mme Jasmine Béton

**7. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ARISTE BOLON/SIDR HAUTE – REQUALIFICATION DE L'AVENUE RICO CARPAYE – RENATURATION DU MAIL CENTRAL ET AMÉNAGEMENT DE LA CONTRE-ALLÉE - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT) 2024-2027**

### Débat

**M. le Maire :** Ces travaux concernent toute l'avenue Rico Carpaye. Ce site très fréquenté a besoin d'être embellie. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour informer les usagers de l'avenue Monseigneur Roméro qui est très fréquentée également, d'être très vigilants sur cet axe routier. Les voitures roulent trop vite sur ce trajet emprunté par des jeunes en trottinettes se rendant au lycée, ainsi que par des personnes âgées. Il est donc nécessaire de respecter le code de la route et de mettre en place des actions de prévention routière. Un travail de prévention a déjà commencé auprès des lycéens et collégiens dans le cadre de la sécurité routière.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique ;

**Vu** le plan de convergence et de transformation de La Réunion ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** la fiche mesure 21.5.1 "Écocité" du CCT 2024–2027 et l'objectif qu'elle soutient d'atténuation et d'adaptation au changement climatique des conditions de vie en outre-mer ;

**Considérant** l'inscription de l'opération de renouvellement urbain intitulé "Nouvo Lorizon" pour les quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute dans ce cadre, et notamment le projet de "requalification de l'Avenue Rico Carpaye - renaturation du mail central et aménagement de la contre-allée" ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le programme de travaux relatif à la requalification de l'avenue Rico Carpaye – renaturation du mail central et aménagement de la contre-allée, pour un coût prévisionnel de 2 840 108 € HT ;

**Article 2 :** d'approuver l'assiette de financement sollicitée au titre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024–2027 – fiche-mesure 21.5.1 « Écocité », strictement limitée aux travaux de voirie et d'aménagements paysagers, pour un montant de 1 725 577 € HT et de solliciter auprès de l'Etat la subvention correspondante pour un montant de 750 000 € HT avec une contrepartie communale de 975 577 € HT ;

**Article 3 :** d'approuver le plan de financement prévisionnel et de poursuivre la recherche de financements complémentaires distincts, notamment auprès du FEDER et de l'intercommunalité, afin de réduire la part d'autofinancement communal ;

**Article 4 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-175 présentée par M. Armand Mouniata

## **8. FIABILISATION DE L'ACTIF – NATURE COMPTABLE 4818 – BUDGET PRINCIPAL**

**Pas de débat**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 - Tome 1 - Chapitre 3 – « Dispositions relatives aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs » ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** le débit de 2 053 373,53 € du compte 4818 ;

**Considérant** que les recherches permettant de justifier cet écart n'ont pas pu aboutir compte tenu de l'ancienneté du dossier ;

**Considérant** que le compte de résultat de l'exercice en cours ne doit pas être affecté par les régularisations à opérer ;

**Considérant** que ces opérations de régularisation constituent des Opérations d'Ordre Non Budgétaires (OONB) à justifier par une décision de l'assemblée délibérante puisque le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » est mouvementé ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'autoriser les opérations d'ordre non budgétaires visant à apurer le compte 4818, telles que mentionnées au rapport ;

**Article 2 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-176 présentée par M. Armand Mouniata

### **9. NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES POUR L'EXERCICE 2025**

**Pas de débat**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que les communes et leurs établissements publics peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** le montant que représente l'amortissement des subventions d'équipement versées et son impact sur l'épargne de la collectivité ;

**Considérant** que les dotations aux amortissements servent à renouveler des équipements ;

**Considérant** que les subventions d'équipement versées ne concernent pas des équipements de la collectivité ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1** : d'approuver pour l'exercice 2025 la mise en œuvre de la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées par la collectivité ;

**Article 2** : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-177 présentée par M. Armand Mouniata

### **10. BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2025**

#### Débat

**M. le Maire** : Une décision modificative qui s'inscrit dans une bonne dynamique. En fonctionnement, nous pouvons compter sur 1,1 M€ supplémentaires de recettes, notamment de droits de mutation liés aux transactions immobilières. Cela témoigne de la dynamique de l'immobilier au Port. En investissement, des recettes supplémentaires liées à des subventions d'équipements. Nous pouvons aussi compter sur des recettes des cessions pour un montant de 2,1 M€. C'est plutôt une bonne nouvelle, qui nous permet d'envisager un atterrissage en douceur pour le mois de décembre.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2025 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;

**Article 2 :** d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 2 à 1 130 178,74 € en section de fonctionnement et à 3 445 343,18 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 2 à 94 340 147,91 € en section de fonctionnement et à 44 979 145,25 € en section d'investissement ;

**Article 4 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-178 présentée par M. Wilfrid Cerveaux

## 11. RETRAIT PARTIEL DE LA DÉLIBÉRATION N° 2025-075 DU 3 JUIN 2025 - DÉNOMINATION DE VOIES

### Débat

**M. le Maire :** Je précise que le même type d'affaire sera présentée au conseil municipal de décembre prochain à la demande des habitants de la cité Marcellin.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L2121-30 qui prévoit que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

**Vu** la délibération municipale n° 2025-075 du 3 juin 2025 relative à la dénomination des voies ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** qu'il convient d'élaborer au préalable un règlement de dénomination de voies privées ouvertes à la circulation ;

**Considérant** que les riverains revendiquent la dénomination des voies adoptées ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Affaires Générales et Finances » réunie le 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le retrait partiel de la délibération n° 2025-075 du 3 juin 2025 relative à la dénomination des voies mentionnées au rapport ;

**Article 2 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-179 présentée par Mme Annick Le Toulec

**12. LISTE DES ACTES PRIS PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR EN VERTU DE SA DÉLÉGATION**

**Pas de débat**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 2020-026 du 2 juin 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et des accords-cadres selon les modalités prévues dans le cadre des marchés passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 octobre 2025 ;

**PREND ACTE**

**Article Unique :** de la liste des marchés et des avenants passés du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Affaire n° 2025-180 présentée par M. le Maire

**13. CRÉATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Pas de débat**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

**Vu** le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I ;

**Article 2 :** de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

**Article 3 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

**Article 4 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 17h57.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Annick LE TOULLEC**

**LE MAIRE**

**Olivier HOARAU**